



REGLEMENT INTERIEUR DU MENDES POKER CLUB

Saison 2017-2018

But de l'activité :

- Faire découvrir et promouvoir le jeu de Poker, d'initier et former de nouveaux joueurs, en menant des activités favorisant sa pratique et de mettre en avant les valeurs de compétition et de convivialité du poker.
- Proposer à ses joueurs un cadre légal et officiel pour la pratique du poker
- Réunir dans un cadre de vie associative des membres passionnés souhaitant jouer au poker sous toutes ses variantes, afin d'apprendre le jeu ou pour améliorer leur niveau de jeu.
- Fédérer les joueurs afin de développer une véritable communauté autour de ce jeu, parmi laquelle doit s'instaurer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité.
- Permettre aux membres de faire évoluer le statut et l'image du poker en France.
- Faire reconnaître le poker comme un jeu de semi-hasard, c'est-à-dire faire prévaloir la part de stratégie, de réflexion et de psychologie liée à la personnalité des joueurs.
- Affirmer et développer les valeurs véhiculées par le poker, c'est-à-dire : réflexion, esprit de compétition, convivialité, maîtrise de soi et le respect des joueurs.

Suite à la législation en vigueur, la pratique du poker ne sera en aucun cas, dans un but de gain financier.



I. Admission et Adhésion :

- Aucune personne mineure ne sera admise.
- Préinscription obligatoire pour participer aux évènements.
- La personne désirant adhérer devra remplir un bulletin individuel d'adhésion pour la saison en cours.
- Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent et accessible sur simple demande.
- L'adhésion au « Mendes Poker Club », entraîne automatiquement l'acceptation sans réserve de ce règlement, de respecter les règles du poker et respecter les décisions du responsable de chaque partie ou tournoi.
- Une soirée d'essai sur une partie de Sit & Go est proposée à toute personne souhaitant découvrir l'activité. Au-delà, si la personne souhaite revenir, elle devra au préalable avoir signée une demande d'adhésion dûment remplie et versée sa cotisation.
- Les points ne seront pris en compte au classement des championnats, seulement après validation de l'adhésion.
- Le bureau se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion. Toute absence de réponse, par lettre ou par courrier électronique sous un délai de 15 jours francs devra être considérée comme acquise.
- L'association accepte les adhésions en cours d'année. L'adhésion en cours d'année donne droit à une cotisation réduite uniquement pour les adhésions championnat LIVE.
- L'adhésion est valable 1 an et renouvelable, du 1^{er} Septembre au 31 Août.

II. Cotisation :

- Les adhérents doivent s'acquitter du montant de la cotisation.
- Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Bureau.
- Le montant de la cotisation pour cette saison est de :
 - 60 € pour les joueurs souhaitant adhérer à la formule Championnat live.
 - 15 € pour la ligue française de poker (tarif sous réserve de modification par la ligue)Toutes les cotisations ci-dessus sont cumulables ou non selon le souhait des membres.
- Le versement de la cotisation doit être établi par chèque à l'ordre de « Mendes Poker Club » ou par espèce (un reçu sera alors produit).
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un adhérent.



III. Renouvellement :

- Un adhérent voulant renouveler son adhésion pour la saison suivante pourra faire connaître sa décision à un membre du bureau à partir du 1^{er} Juin de la saison en cours.
Une nouvelle fiche d'inscription sera alors établie ainsi que le règlement de la cotisation au démarrage de la saison en septembre.

IV. Conditions particulières :

- La Préinscription est obligatoire pour pouvoir prétendre à participer au tournoi mis en place par le biais du forum avant 19h maximum.
- Tout adhérent se doit de respecter les horaires des parties et tournois fixés par le Bureau.
- Tout joueur ne respectant pas l'heure limite d'inscription fixée par le Bureau, ne pourra plus prétendre à sa place au tournoi.
- L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé lorsque le joueur est en jeu. Celui-ci est considéré comme absent et est prié de se lever de la table afin de ne pas déranger les joueurs.
- L'usage de baladeur musique, MP3 ou autres est autorisé à condition que celui-ci reste personnel et ne gêne pas les autres joueurs. L'utilisation de haut parleur est quand à elle strictement interdite.
- Le joueur se doit de respecter le règlement mis en place lors des tournois. Sous peine de sanction.

V. Avertissements ou exclusions :

- Un membre peut également être averti ou exclu pour les motifs suivants :
 - Tricherie
 - Enjeu financier
 - Détérioration du matériel
 - Comportement dangereux ou agressif
 - Propos désobligeants envers les autres membres
 - Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
 - Non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent
 - Non-respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement des tournois
 - Détérioration des locaux mis à disposition
 - Lorsqu'un joueur est considéré comme portant atteinte au jeu et/ou au déroulement du tournoi.

Celui-ci doit être prononcé par le bureau directeur, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée, à une majorité de 50%. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR 15 jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de radiation. Il pourra se faire assister par une personne de son choix. La décision de la radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.



VI. Pénalités possibles :

- A chaque tournoi organisé par le « Mendes poker club », un ou deux directeurs de tournoi seront désignés et auront pour mission de gérer l'organisation du tournoi, répondre aux questions et gérer les éventuels désaccords liés au jeu de poker lui-même. Ses décisions ne pourront pas être discutées. Cette fonction n'est pas nominative. Les directeurs de tournoi seront désignés parmi les responsables de l'activité.
- Tout joueur ne respectant pas ces conditions, pourrait se voir infliger des pénalités uniquement par les directeurs de tournoi.

● Lors d'un tournoi : (erreurs de jeux, parler avant son tour...)

1^{er} pénalité : Avertissement verbal

2nde pénalité : Exclusion durant 1 tour de table

3^{ème} pénalité : Exclusion de la table durant 1 round de blinds

4^{ème} pénalité : Exclusion définitive du tournoi

● Problème à répétition :

1^{er} pénalité : Avertissement verbal, possibilité d'un conseil de discipline

2nde pénalité : Exclusion pour 1 tournoi (interdiction de jouer 1 tournoi)

3^{ème} pénalité : Exclusion de l'association pour une période votée par le bureau

4^{ème} pénalité : Exclusion définitive de l'association